



Paris, le 18 décembre 2018

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DU SÉNAT PENDANT L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2017-2018

L'année parlementaire **2017-2018**, deuxième année du quinquennat et première année du triennat 2017-2020, a été **complète** – après une année 2016-2017 caractérisée par une longue suspension des travaux en séance publique liée aux élections présidentielle et législatives et l'absence de séance publique au Sénat au cours de la session extraordinaire de septembre – mais **marquée par un clair déséquilibre** dans la répartition des heures et des jours de séance.

➤ Le Sénat a siégé **125 jours** (dont 20 jours en sessions extraordinaires), soit une augmentation de 49 jours (+ 64,5 %) par rapport à l'année dernière mais un recul de 10 jours (- 7,4 %) par rapport à 2015-2016, et plus de **825 heures**, soit, là aussi, une forte augmentation par rapport à l'année dernière (+ 77,3 %) mais un net recul par rapport à 2015-2016 (- 9,8 %).

Le déséquilibre de cette année parlementaire est illustré par une **session ordinaire relativement peu chargée**, avec 105 jours et près de 660 heures de séance, soit, si on exclut les sessions marquées par les élections présidentielle et législatives, le plus faible nombre de jours de séance depuis 2007-2008 et le plus faible nombre d'heures de séance depuis 1997-1998, et des **sessions extraordinaires très chargées**, avec 20 jours et près de 166 heures de séance, soit le total le plus élevé depuis 1995 après l'année 2012-2013. Le Sénat n'avait jamais autant siégé en juillet depuis 1995.

Le **premier trimestre** a été marqué par une nouvelle diminution du nombre d'heures de séance (- 1,2 %) par rapport à 2016-2017, pourtant marquée par l'adoption d'une question préalable lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances, le conduisant à un **niveau historiquement bas depuis le passage à la session unique en 1995**. Le deuxième trimestre a lui aussi été peu chargé, avec un tiers d'heures de séance de moins par rapport à 2015-2016, alors que le troisième trimestre a été bien plus chargé.

Les **travaux nocturnes** en session ordinaire ont augmenté sensiblement par rapport à l'année dernière mais sont en net recul par rapport à 2015-2016 (- 30,9 %) pour atteindre, hors sessions marquées par les élections présidentielle et législatives, un niveau historiquement bas depuis 1997-1998.

➤ La Conférence des Présidents s'est efforcée cette année encore d'améliorer la prévisibilité de l'ordre du jour.

DIRECTION
DE LA SÉANCE

LE DIRECTEUR



La Conférence des Présidents, réunie le 29 juin 2017, avait établi le calendrier des séances pour le premier trimestre de l'année parlementaire 2017-2018. Lors de ses réunions des 5 et 24 octobre 2017, la Conférence des Présidents a déterminé l'ordre de rotation des espaces réservés du premier trimestre et adopté le calendrier des séances pour le reste de la session.

La Conférence des Présidents s'est réunie à **14** reprises au cours de l'année parlementaire et a programmé les travaux en séance sur une période de **50** jours en moyenne, contre 39 jours l'année dernière.

Au cours des **33** semaines de séance de la session ordinaire, le Sénat a consacré **19** semaines à l'ordre du jour fixé par le Gouvernement, dont **4** semaines aux textes financiers de l'automne, **6,5** semaines au contrôle et **7,5** semaines à l'initiative sénatoriale. S'y sont ajoutées les **6** semaines des sessions extraordinaires de juillet et de septembre. Hors sessions extraordinaires et semaines financières, **52 %** de l'ordre du jour a été déterminé par le Gouvernement et **48 %** par le Sénat.

Ce partage a permis au Sénat d'inscrire à son ordre du jour **48 %** des sujets qu'il a examinés, dans le respect du double pluralisme institutionnel et politique : **13 %** de ces sujets ont été inscrits par les instances sénatoriales et **35 %** par les groupes politiques. Les groupes d'opposition et minoritaires ont notamment pleinement utilisé les **70 h 38** dévolues à leurs « espaces réservés ».

➤ Sur les quelque **825 heures** de séance publique de l'année, le Sénat a consacré près de **502 heures**, soit **61 %**, à ses **travaux législatifs**, hors examen des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, confirmant que le vote de la loi demeure son « cœur de métier ».

744 documents législatifs, dont **157** propositions de loi déposées par les sénateurs, ont été enregistrés par la division des dépôts, des publications et des scrutins. La proportion de projets de loi déposés en premier lieu au Sénat a, par ailleurs, diminué, passant de 43 % en 2015-2016 et 68 % en 2016-2017 à **36 %**, après une forte augmentation l'année dernière sous l'effet de la « table rase » liée à la caducité de l'ensemble des textes qui, déposés ou transmis à l'Assemblée nationale, n'avaient pu être adoptés avant l'expiration de la précédente législature.

Le Sénat a examiné **74** textes (hors conventions internationales), soit **32** projets de loi et **42** propositions de loi, dont **28** d'origine sénatoriale contre 90 textes (hors conventions internationales) en 2015-2016, soit 30 projets de loi et 60 propositions de loi, dont 35 d'origine sénatoriale.

➤ Les sénateurs ont déposé **4 115** amendements en commission, soit un niveau en forte augmentation (+ 160 %) par rapport à 2016-2017 mais en net recul par rapport à 2015-2016 (- 11 %), pour un taux d'adoption de **51,5 %** (contre 53 % en 2016-2017). Ils en ont déposé **8 557** en séance publique, soit, là encore, une forte augmentation (+ 151 %) par rapport à 2016-2017 mais un net recul par rapport à 2015-2016 (- 13 %), pour un taux d'adoption de **21,2 %** (contre 28,8 en 2016-2017).



17 textes ont fait l'objet du dépôt d'au moins 80 amendements en séance publique, soit un nombre supérieur par rapport à l'année dernière (11 textes) et à 2015-2016 (15 textes). 2 de ces textes ont donné lieu au dépôt de plus de 1 000 amendements.

Le rythme d'examen des amendements de séance, le « *braquet* » (nombre d'amendements examinés en une heure), a augmenté nettement, passant de 14,6 en 2016-2017 à **16,4** cette année.

53 % des amendements du Sénat ont été repris par l'Assemblée nationale (contre 68 % en 2016-2017), cette proportion atteignant 69 % hors textes financiers (contre 72 %).

➤ Le Sénat a eu recours cette année à **232** scrutins publics, un nombre en hausse de 61 % par rapport à l'année dernière mais proche de la moyenne des quinze dernières années (237). 7 scrutins publics solennels ont été organisés en salle des Conférences conformément au chapitre XV *bis* de l'Instruction générale du Bureau.

➤ **41** textes ont été définitivement adoptés cette année par le Parlement, hors conventions internationales.

Le dialogue bicaméral a permis que près **71 %** d'entre eux - **29** - soient votés dans les mêmes termes par les deux assemblées : **27 %** par le jeu de la navette parlementaire et **44 %** après un accord en commission mixte paritaire.

Pour autant, le Sénat s'est aussi opposé à certains projets de loi du Gouvernement, ce qui a conduit celui-ci à donner à **12** reprises le « *dernier mot* » à l'Assemblée nationale.

➤ **30** textes définitivement adoptés cette année l'ont été après engagement de la procédure accélérée, soit 73 % des textes définitivement adoptés (hors conventions internationales), une proportion en légère augmentation. Les deuxièmes lectures ont quasiment disparu, passant de 5 à 1, tandis que le nombre de nouvelles lectures a légèrement augmenté, passant de 12 à 14. Le délai moyen d'adoption des textes s'est raccourci, pour la troisième année consécutive, pour s'établir à **177 jours**, contre 196 en 2016-2017 et 245 en 2015-2016.

➤ Le Sénat a été à l'origine de **2** propositions de loi devenues des lois de la République (contre 9 l'année dernière), la première portant sur le régime d'ouverture des établissements privés hors contrat, la seconde relative à l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique.

➤ Le Sénat a pleinement exercé son activité de **contrôle** de l'activité du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques en séance - plus de **152 heures** de séance publique (soit environ 18 % des heures de séance) - à travers les séances de questions, l'examen de 4 propositions de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution mais aussi 40 débats organisés au cours de l'année parlementaire, dont 33 d'initiative sénatoriale.